



Syndicat
national de
l'environnement



Plans de Reprise d'activités du pôle ministériel

Troisième comité de suivi – 29 juin 2020

Présents : FO, UNSA, CFDT, FSU (V. CARACO-GIORDANO, M. CAILLON, P. SAINT-LEGER)

Absent : CGT

Réunion présidée par le DRH

↳ **Voir les documents de travail envoyés en amont de la réunion**

Chaque organisation syndicale est appelée à réagir sur les documents.

FO pointe la banalisation de la période et le relâchement général. Elle constate le croisement des courbes de présentiel / télétravail et soulève la question de l'interministériel (pression des préfets pour retour au travail en présentiel) et interroge sur la situation en outre-mer, avec un taux de présentiel important ; Elle pointe le faible taux de DUERP ayant intégré le risque covid 19 : on est loin de l'objectif du DRH de 100% à la fin de l'été !

L'UNSA interroge le DRH sur la déclinaison sur notre périmètre ministériel du nouveau plan de déconfinement de l'interministériel.

La CFDT interroge le DRH sur le cadre légal des ASAs durant l'été.

La FSU fait également valoir la pression en DDI pour un retour rapide sur 100% de présentiel.

Elle interroge sur la situation en outre-mer, particulièrement en Guyane, sur la base des informations qu'elle a de la situation au PAG : elle a demandé la plus grande vigilance au regard de la propagation épidémique sur le siège et sur les délégations avec le risque de propagation aux populations indigènes. Elle a rappelé l'épisode du droit de retrait sur la lutte contre l'orpaillage illégal en début de confinement, en lui signalant qu'aujourd'hui, ce sont bien les militaires qui se retrouvent vecteurs de la maladie et qu'il fallait s'interroger sur l'accompagnement par les agent-es du PAG. Par ailleurs, quid de la DGTM (Ex DEAL Guyane) ?

La FSU fait remonter le mécontentement généré par l'application de la prime Covid et les problèmes rencontrés de manière sporadique sur le paiement de l'indemnité repas en l'absence de restauration collective (décret 2020-404).

La FSU interroge le DRH sur l'anticipation du MTES en termes de gestion de crise sur des résurgences possibles de foyers épidémiques du covid 19, plus ou moins localisés/généralisés, au regard de la gestion de la crise en Guyane et du faible taux d'intégration du risque covid 19 dans les DUERP.

Concernant les ASAs pendant l'été, la FSU a soutenu la demande de leur maintien pour les agent-es qui en ont besoin ; à défaut, la possibilité de télétravail pour les agent-es concerné-es.

Réponses du DRH :

Situation des agent-es :

Le DRH constate un certain équilibre entre télétravail et présentiel, différents selon les missions des services, et de faibles variations autour de cet équilibre

Il rappelle que la doctrine du PRA-M est que le télétravail reste la règle ; il fait référence à l'évolution du protocole dans le monde du travail où le télétravail n'est plus la norme et le retour en présentiel alterné est encouragé pour mieux rappeler que le PRA-M reste vrai et qu'il n'y a pas d'inflexion envisagée (à 2 petites exceptions près*) justifiant de réunir les instances ministérielles (CTM et CHSCTM).

*Les 2 petites exceptions sont :

- Les agent-es en télétravail qui demandent leur retour en présentiel reçoivent un accord mais sur une organisation alternée ;
- Avant la rentrée, il est demandé à tous les agent-es au moins un jour de présentiel

Une réunion entre ministères s'est tenue et a permis de vérifier que tous les ministères étaient dans des dispositions identiques, à l'exception du ministère de l'intérieur (certainement dû à une culture forte du présentiel dans ce ministère). **Le DRH ajoute qu'il n'a pas de prise sur le ministère de l'intérieur ; si le MTES paye ses agent-es en DDI et à la DGTM, c'est le préfet qui a autorité et responsabilité sur l'organisation !**

Outre-mer :

Sur Mayotte, concomitance d'une épidémie de dengue assez forte, qui rend la gestion épidémique plus sensible ;

En Guyane, pas d'info plus récente au PAG, mais une situation inquiétante à la DGTM : 11 malades et un taux de présentiel élevé.

D'une manière générale, sur le fort taux de présentiel en outre-mer, le DRH fait valoir le déficit d'équipement métropole/outre-mer de 1 à 3.

DUERP

Même constat que les OS. Il va relancer les services pour leur rappeler leurs obligations en la matière.

Indemnités de repas

Le DRH demande quels sont les services concernés.

Prime Covid 19

Les retours des services sont prévus pour le 30 juin. Le DRH pense qu'il ne sera pas possible à ses services de faire un retour dès le CTM du 9 juillet. Il fera un retour écrit, à la mi-juillet.